



A.N.E.L.
Association Nationale
des Elus du Littoral

Le Président

A Monsieur le Président de la République

Monsieur le Président de la République,

Je vous prie de bien vouloir trouver la contribution de l'Association Nationale des Elus du Littoral (ANEL) **dans le cadre du Grand Débat National : Les Territoires littoraux au centre de l'économie bleue.**

L'ANEL souhaite rappeler l'engagement et l'action permanente des élus du littoral au profit du développement et de la préservation de leurs territoires. Les problématiques mer et littoral sont transversales et fédèrent les élus de toute sensibilité, du niveau local jusqu'aux niveaux international et communautaire en passant par le national, représentant ainsi les façades maritimes de l'Hexagone et des Outre-mer.

Au cours des 40 dernières années, les territoires littoraux ont bénéficié comme les autres territoires d'une décentralisation progressive, gage d'une mise en œuvre des politiques publiques au plus près du terrain.

Les enjeux de la mer et des littoraux sont soumis à de telles pressions qu'ils appellent des politiques de plus en plus exigeantes pour maintenir l'équilibre entre développement économique et protection de l'environnement. Cet effort toujours renouvelé grâce à l'engagement des élus depuis la loi Littoral jusqu'à la loi Elan, s'inscrit comme une priorité majeure de notre pays. Cette priorité est justifiée par la contribution des territoires littoraux à la richesse nationale et au développement de la France.

Nos territoires littoraux font face à des enjeux majeurs.

Rappelons d'abord les enjeux généraux liés à la mise en œuvre des politiques publiques auxquels nous devons répondre au titre de nos compétences en tant qu'élus et qui concernent plus particulièrement le littoral :

- L'offre de logement **social**, l'accession à la **propriété**, la répartition de l'aide sociale ;
- Le développement de la **pérennité des activités**, notamment avec l'économie circulaire, les énergies renouvelables ;
- La maîtrise de la nouvelle **organisation territoriale et des compétences associées** qui nécessite une articulation cohérente entre tous les acteurs (entre l'État et les collectivités mais aussi entre collectivités) ;
- La **maîtrise opérationnelle des réglementations** qui sont toujours plus nombreuses et plus complexes et qui engagent notre responsabilité administrative et pénale en tant qu'élus ;
- Sans oublier l'essentiel : le **financement de l'action publique**, notamment dans le cadre de l'établissement de la contractualisation entre l'État et les collectivités.

Mais au-delà de ces enjeux généraux, **nos littoraux sont confrontés à des difficultés particulières**. Il faut évidemment évoquer la problématique des risques littoraux qui se rappelle à nous périodiquement et les dernières communications du GIEC doivent nous alerter sur l'urgence à agir en la matière.

Au-delà des inondations et de la **submersion marine**, la question de l'**érosion** côtière devient une préoccupation croissante des communes littorales qui voient leurs plages disparaître. La connaissance du risque progresse mais celui-ci évolue dans le même temps.

S'y ajoute la **fluctuation saisonnière** du nombre de résidents et les problèmes qu'elle implique en termes de services, d'infrastructures et d'investissements pour satisfaire la demande touristique.

L'attractivité croissante des littoraux a entraîné une pression foncière très forte rendant quasi impossible le maintien ou l'installation des jeunes actifs. A cela se sont ajoutées des contraintes juridiques et environnementales très prégnantes.

Enfin, l'économie bleue doit rester un élément structurant de la relation entre les territoires littoraux et la mer.

Les élus du littoral et l'ANEL se sont engagés depuis plus de 40 ans, notamment par :

- **L'implication au sein de la gouvernance des institutions où ils sont présents ;**
- **Le soutien à l'innovation et la valorisation durable du capital maritime et littoral** à travers des stratégies dédiées et cohérentes entre les divers niveaux de collectivités ;
- **L'amélioration de la culture et de la gestion du risque** au sein des populations, tout en étant force de propositions sur les possibilités de recomposition spatiale (droit à l'expérimentation). Cela nécessite des réponses de l'Etat sur les possibilités de financement de ces politiques innovantes ;
- **Des investissements** conséquents et soutenus notamment en matière d'équipements (aménagement portuaire ou développement des énergies marines) ;
- **La mise en place de nouveaux services** répondant à la fois à la demande des résidents permanents et des touristes (Passeport Vert, surveillance de la qualité des eaux de baignade...);
- **La structuration des acteurs** (clusters/pôles) et la refondation des savoir-faire afin de répondre aux attentes des acteurs de l'économie bleue (plan formation régional).

Dans le cadre du Grand Débat National, l'ANEL a l'honneur de vous transmettre les propositions des élus du littoral :

Transition écologique :

- **Valoriser les atouts maritimes des territoires d'Outre-mer ;**
- **Affirmer et préciser les politiques de mise en œuvre de l'économie bleue et verte** (notamment pour les Energies Marines Renouvelables pour lesquelles les territoires demandent des objectifs chiffrés territorialisés, indispensables à l'élaboration des documents stratégiques de façade et de bassin maritime ultramarin) ;
- Mettre en place, sur l'impulsion des collectivités et avec l'appui de l'Etat, un **réseau cohérent et continu de volets maritimes de SCOT**, pour répondre à la fois aux enjeux locaux spécifiques de chaque territoire, et à la nécessité d'assurer la cohérence des visions à l'échelle des départements, des régions et des façades, avec le soutien partenarial de l'Etat ;
- Développer **l'intermodalité** avec des moyens de transport doux et propres (électricité, biogaz ou hydrogène) ;
- Soutenir le **développement de toutes les énergies marines** qui devraient contribuer à l'approvisionnement énergétique des territoires littoraux, et prendre en compte les choix et les échelles des territoires en matière de technologies et d'emplois locaux ;
- Protéger, **classer (RAMSAR) et valoriser les zones humides littorales ;**
- Développer le **droit à l'expérimentation** pour valoriser la relation avec la mer, notamment sur le volet énergétique ou sur la restauration des espaces dégradés ou touchés par l'évolution climatique ;
- Reconnaître **l'érosion côtière** comme un **risque naturel en tenant compte des spécificités des territoires**, avec la mise en place d'outils de gestion anticipée du foncier pour réduire les coûts d'anticipation du repli spatial ;
- **Adapter la réglementation aux spécificités des territoires littoraux** métropolitains et ultramarins pour permettre la recomposition spatiale.

Démocratie et citoyenneté :

- **Affirmer le rôle des collectivités dans la gouvernance dédiée pour la mer et le littoral ;**
- **Donner des moyens propres financiers et humains afin d'assurer l'indépendance des instances en charge de la gouvernance de la mer et des littoraux ;**
- **Fédérer les intérêts économiques et environnementaux**, tout en les décloisonnant ;

- Reconnaître le **rôle et la légitimité des élus**, notamment des communes littorales dans le cadre d'une réelle coopération et d'un vrai accompagnement par les services de l'Etat ;
- Associer les **territoires littoraux** à la décision des politiques publiques pour la mer et le littoral au titre de leurs compétences, accompagnée des moyens associés ;
- Reconnaître la **légitimité** des collectivités à développer des **stratégies territoriales** pour le littoral, afin de tirer tous les bénéfices de l'**économie bleue** ;

Organisation de l'État et des services publics :

- Accompagner les collectivités territoriales dans la conduite des politiques publiques ;
- **Simplifier et sécuriser les procédures administratives** ;
- Clarifier les responsabilités des collectivités au titre de la submersion marine notamment pour les ouvrages de protection et l'allocation des moyens pour les assumer le cas échéant ;
- Intégrer les **sujets maritimes et littoraux** dans les travaux à venir au titre de la **future loi de décentralisation**, afin que les territoires soient pleinement impliqués dans la valorisation des atouts et enjeux maritimes et littoraux.

Fiscalité et dépenses publiques :

- Proposer des solutions de ressources financières aux collectivités locales ;
- Appliquer une **fiscalité basée sur les principes de la solidarité territoriale** notamment pour les dispositifs de prévention des risques liés aux submersions marines et l'érosion côtière ;
- Mettre en place des **moyens pour anticiper les risques liés à l'érosion côtière et à la dynamique du trait de côte** ;
- Lancer une **réflexion sur de nouveaux outils juridiques, financiers et administratifs adaptés à la réalité et aux spécificités des situations**, admettant le caractère temporaire de certains aménagements ;
- Créer un **fonds dédié pour l'économie bleue** alimenté notamment par les taxes et redevances perçues au titre de la mer et du littoral, afin de soutenir le développement local et la préservation de l'environnement marin et littoral en métropole et dans nos Outre-mer.

Il existe en effet pour nos territoires littoraux de vraies opportunités de développement durable, notamment en termes d'économie circulaire (exploitation des ressources marines : énergie, ressources biologiques), en termes d'activités nouvelles (services, économie sociale et solidaire) associées, et éventuellement de nouvelles ressources pour les littoraux susceptibles de compenser la baisse des ressources fiscales. **Il serait normal et logique que l'économie bleue bénéficie d'abord à nos littoraux**, car ce sont eux qui permettent et participent à l'investissement. **Ce sont eux également qui supporteront les risques associés et les pressions supplémentaires sur un espace déjà très contraint et extrêmement disputé.**

Je vous remercie pour l'attention que vous voudrez bien apporter à la présente et vous prie d'agréer, Monsieur le Président de la République, l'expression de ma très haute considération.



Jean- François RAPIN
Sénateur du Pas-de-Calais
Conseiller Régional des Hauts-de-France

PJ : Copie à Monsieur le Premier Ministre